

**13114/17**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 13 décembre 2017

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 13 décembre 2017

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Décision du Conseil** du portant nomination des trois membres du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique

**E 12611**



Bruxelles, le 30 novembre 2017  
(OR. en)

13114/17

ECOFIN 813  
STATIS 63  
UEM 267

**NOTE POINT "I/A"**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2 <sup>e</sup> partie)/Conseil
Objet:	Décision du Conseil du ..... portant nomination des trois membres du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique

---

1. Conformément à l'article 3, paragraphe 3, de la décision n° 235/2008/CE du Parlement européen et du Conseil instituant le conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (CCEGS), le Conseil nomme trois membres du conseil consultatif après consultation de la Commission européenne.
2. Par lettre du 21 août 2017, le président du Comité économique et financier (CEF) a conseillé au président du Conseil de nommer les candidats suivants membres du CCEGS:
  - Bart DE MOOR,
  - Jaume GARCIA,
  - Algirdas ŠEMETA.
3. Le 13 septembre 2017, le Conseil a consulté la Commission au sujet des candidats proposés.

4. Par lettre du 4 octobre 2017, la Commission a rendu un avis favorable sur la nomination des trois membres précités.
  5. En conséquence, il est demandé au Comité des représentants permanents d'inviter le Conseil à adopter la décision, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 13079/17 + COR 1 ECOFIN 810 UEM 265 STATIS 61, en point "A" de l'ordre du jour d'une de ses prochaines sessions.
-